

**FORMULE 74W**  
**COUR DU BANC DU ROI**  
 Centre de \_\_\_\_\_

**AFFIDAVIT DE PASSATION DE CAUTIONNEMENT**

*(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)*

RELATIVEMENT À LA SUCCESSION DE FEU \_\_\_\_\_,  
 (nom du défunt)

je soussigné, \_\_\_\_\_,  
 (nom)

de \_\_\_\_\_, au Manitoba,  
 (ville/village)

DÉCLARE SOUS SERMENT CE QUI SUIT :

1. J'étais présent et j'ai vu que \_\_\_\_\_,  
 (nom de l'administrateur)

\_\_\_\_\_

(nom de la première caution)

et \_\_\_\_\_,  
 (nom de la deuxième caution)

les parties nommées dans le cautionnement ci-joint (ou ci-annexé), l'ont dûment signé et scellé.

2. Je connais les parties qui ont signé le cautionnement et je sais qu'elles sont toutes âgées de 18 ans révolus.

3. Les parties ont signé et scellé le cautionnement à \_\_\_\_\_,  
 (ville/village)

au Manitoba.

4. J'ai agi à titre de témoin signataire lors des signatures.

Déclaré sous serment, ou affirmé

s o l e n n e l l e m e n t , d e v a n t m o i

à \_\_\_\_\_,  
 (ville/village)

au Manitoba, le \_\_\_\_\_.  
 (date)

\_\_\_\_\_  
 Signature du déposant

\_\_\_\_\_  
 Notaire public/commissaire à l'assermentation  
 dans et pour la province du Manitoba  
 Ma commission se termine le \_\_\_\_\_.

(date)

*Remarque : Pour les affidavits de passation de nomination, de consentement ou de tout autre document dont la passation doit être prouvée, utiliser la même formule en y changeant le nom de l'instrument faisant l'objet de la passation.*